

[Text]

Clearly, therefore, it is a common carrier within the meaning of section 261 of the Railway Act.

In addition, I have spoken to a number of shippers in Canada, most notably an explosives manufacturer who ships explosives via the Quebec North Shore and Labrador Railway to the Wabush mine. That freight would have to go up the Quebec North Shore, interchange with the Wabush and be hauled on to the Wabush mine. I found out that until 1986 there was no highway access to Wabush, Schefferville or Carol Lake. The only access was via that railway. As a result, all of the commodities flowing north to the Wabush mine would have to be carried under a common carrier obligation.

I can distribute copies of that correspondence if senators are interested.

Senator Stewart (Antigonish-Guysborough): I think that summary is adequate. As far as I am concerned, Mr. Chairman, that is all I want to say or to have said on that topic, unless someone wishes to volunteer something.

The Chairman: Does clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We shall now proceed to clause 3. It has an amendment to the French text at page 2, lines 1 to 10. I move that this clause be amended by striking out line 26, page 1 and lines 1 to 10, page 2 and substituting the following:

“... et efficaces, utilisant plus efficacement et économiquement tous les modes de transports existants, est essentielle à la satisfaction des besoins croissance économique du Canada et de ses régions, d'autre part, ces objectifs sont plus vraisemblablement réalisables lorsque tous les transporteurs sont en situation de concurrence tant à l'intérieur de leurs modes respectifs que parmi les divers autres modes de transports, à condition que, compte...”

I move this amendment.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, might I indicate, in speaking to your amendment, that we were not prepared to accept it, and that is, we believe, for some valid reasons. I would ask Mr. Archambault from the department to explain to you our problems. I may say, Mr. Chairman, that there have been a number of amendments that the Senate has made which have been quite acceptable and we have a list of them, so it is not as though we are rejecting everything that has been proposed in this committee.

Mr. Robert Archambault, Department of Transport: Mr. Chairman, this particular amendment involves a rewriting of the French text that would introduce terminology that is more vague than that contained in the English version. It also involves rewriting a couple of parts with a language that is more loose than what we had originally drafted. While it is for the most part a style amendment, there would be one omission to add to this motion to make it acceptable and one correction

[Traduction]

transporteur public au sens de l'article 261 de la Loi sur les chemins de fer.

En outre, j'ai parlé à un certain nombre d'expéditeurs au Canada, dont un fabricant d'explosifs qui a recours aux services de la compagnie Quebec North Shore and Labrador pour expédier ses marchandises vers la mine de Wabush. Les explosifs en question doivent d'abord être transportés sur la Côte nord puis être mis sur le train en direction de Wabush. J'ai découvert que jusqu'en 1986, aucune autoroute ne se rendait à Wabush, Schefferville ou Carol Lake. La seule liaison existante est le chemin de fer. Par conséquent, toutes les marchandises qui doivent être expédiées au nord vers la mine de Wabush doivent être transportées par un transporteur public.

Je peux vous distribuer des copies de ces lettres, si vous êtes intéressés.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Je pense que ce résumé suffit. En ce qui concerne, monsieur le président, c'est tout ce que j'avais à dire sur ce sujet, à moins que quelqu'un d'autre n'ait des précisions à ajouter.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous allons maintenant passer à l'article 3. Il s'agit d'une modification à la version française, à la page 2, les lignes 1 à 10. Je propose que cet article soit modifié par substitution de la ligne 26, page 1, et des lignes 1 à 10, page 2, de ce qui suit :

«... et efficaces, utilisant plus efficacement et économiquement tous les modes de transports existants, est essentielle à la satisfaction des besoins des expéditeurs et des voyageurs tout comme à la prospérité et à la croissance économique du Canada et de ses régions, d'autre part, ces objectifs sont plus vraisemblablement réalisables lorsque tous les transporteurs sont en situation de concurrence tant à l'intérieur de leurs modes respectifs que parmi les divers autres modes de transports, à condition que, compte...»

Je propose que cette modification soit adoptée.

M. Thacker: Monsieur le président, puis-je me permettre de vous souligner que nous ne sommes pas prêts à accepter cette modification, et ce, pour des raisons qui nous semblent tout à fait valables. Je vais demander à M. Archambault de notre ministère de vous expliquer nos réticences. Je vous ferai remarquer, monsieur le président, qu'un certain nombre de modifications proposées par le Sénat nous sont apparues très acceptables et nous en avons pris note. Donc, ce n'est pas comme si nous rejetions en bloc tout ce qui a été proposé par votre Comité.

M. Robert Archambault, ministère des Transports: Monsieur le président, la modification en question exigerait une reformulation de la version française dans des termes plus vagues que ceux de la version anglaise. Elle exigerait également la reformulation de certaines parties dans un langage plus imprécis que la version initiale. Même s'il s'agit essentiellement d'une question de style, il faudrait rétablir une omission dans cette motion pour la rendre acceptable et corriger une